



Demande d'adhésion

Numéro

date

Nom

Prénom

Pseudo

Profession

Date de naissance

lieu

Adresse rue

Code postal, ville

Pays

Téléphone fixe

Mobile

Email

site

Adhésion

- | | | |
|-------------------------------------|--------------------------|------|
| Membre actif | <input type="checkbox"/> | 50€ |
| membre bienfaiteur cotisation libre | <input type="checkbox"/> | |
| membre bienfaiteur | <input type="checkbox"/> | 200€ |

Joindre photo d'identité (éventuellement par email séparé).



Objet de l'association

Cette association a pour objet de mettre à la disposition des photographes amateurs et professionnels

- un site internet où ils pourront exposer leurs œuvres sur des galeries virtuelles ou une exposition soumise à la critique, échanger des informations techniques à travers un forum de discussion
- mettre en commun des locaux d'exposition et de prise de vues
- des ateliers ou stages de prise de vues encadrés par des animateurs
- des ateliers ou stages de formation aux techniques liées à la photographie et la retouche numérique.

Conditions d'admission d'un artiste :

(extraits du règlement intérieur)

Pour être recevable, la demande d'adhésion doit comporter, outre le formulaire dûment complété :

- une photocopie d'une pièce d'identité.
- une photo d'identité.
- une adresse ou sera expédiée la carte de membre.
- un numéro de téléphone fixe
- un numéro de portable (facultatif).
- une adresse email (facultatif).

Peut être adhérente de l'association toute personne physique d'âge majeur (ou mineur avec autorisation parentale écrite) ou morale dont l'activité n'est pas incompatible avec l'objet de l'association.

Cotisation

La cotisation due est fixée annuellement par l'Assemblée Générale. A défaut de décision de l'A.G.O., il y a reconduction du tarif en cours.

La cotisation est payée annuellement pour 12 mois et ne peut être en aucun cas remboursée ni totalement ni partiellement et ce, même en cas de renvoi du membre.

Le montant des cotisations annuelles est fixé comme suit :

Membre participant : 50 euros
Membre bienfaiteur: 200 euros ou libre

Démission - Exclusion

La qualité de membre se perd :

Par décès, Par démission, Par exclusion prononcée par le Conseil d'Administration pour infraction aux présents statuts, ou pour cas graves affectant l'honorabilité de l'adhérent.

Par exclusion prononcée par le comité d'éthique.

Par radiation prononcée par le Conseil d'Administration pour non-paiement de la cotisation.

Dans ce dernier cas, le membre concerné est invité, au préalable, à fournir des explications au Conseil d'Administration.

En cas de perte de la qualité d'adhérent en cours d'exercice, il n'y a pas lieu à remboursement de la cotisation même prorata temporis.

Fait à _____ Le _____

Signature précédée de la mention
« lu et approuvé »

l'artiste,